La médiation entre français et langues de la migration en France

Fabienne LECONTE

EA 7474 DYLIS, Université de Rouen Normandie, France

Résumé : Les pratiques d'interprétation-médiation à destination des migrants représentent une situation particulière de médiation entre langues et cultures. Dans cette contribution, on retrace dans un premier temps les premières expériences d'interprétation médiation mises en place dans les années quatre-vingt par des personnes appartenant aux groupes culturels concernés. Celles-ci sont analysées avec le regard rétrospectif que portent les acteurs. Dans un second temps, on rendra compte d'une recherche menée par entretiens en 2017 auprès de personnes pratiquant l'interprétation-médiation en mileu social. Les prestations sont fournies entre institutions et personnes migrantes ne maitrisant ni la langue ni les codes culturels. On confrontera alors ce que les interprètes-médiateurs disent de leurs pratiques, leurs ressentis en fonction des places qu'ils occupent et de leur expérience et quelques définitions circulantes de la médiation dans des champs disciplinaires pluriels (droit, sociologie, économie, sciences du langage, didactique des langues). Le terme médiation est en effet souvent entendu mais plus rarement défini.

Mots-clés : Interprétation-médiation ; migrations ; France ; interculturel ; associations

1 Introduction

Médier entre langues et cultures résonne de façon particulière pour les personnes qui effectuent une activité d'interprétation-médiation à destination de certain.es migrant.es sur le sol français. Depuis les années quatre-vingt des interprètes-médiateurs, le plus souvent des interprètes-médiatrices interviennent auprès de migrants dans différentes situations sociales, souvent juridiques ou médicales. Cette activité sociale est d'abord passée sous les radars des linguistes et didacticiens en France dans la mesure où ce sont des personnes appartenant aux groupes culturels, ayant rarement fréquenté les bancs de l'université, qui interprètent. La distance culturelle se redouble d'une distance sociale.

Dès le début la pratique sociale a été menée conjointement à une réflexion éthique sur les pratiques de l'interprétation-médiation. Sociologues, anthropologues, psychologues

et juristes ont davantage été associés à la réflexion que les linguistes et didacticiens bien que le langage soit central dans la pratique d'interprétation-médiation.

Les discussions autour de la notion de médiation sont plutôt récentes dans le champ de la didactique des langues (Coste et Cavalli, 2015 et Huver et Lorilleux, 2018). Du côté de la linguistique, l'important ouvrage coordonné par Delamotte (2004) n'a pas été suivi d'autres publications dans les années qui ont suivi. Cependant un groupe de recherche pluridisciplinaire franco-italien a proposé une série de colloques et de publications à partir des années 2010 pour tenter de cerner la notion et ses usages (De Goia, Agresti et Marcon, 2016 ; De Goia et Marcon, 2020) y compris en sciences du langage (De Goia et Marcon 2016). C'est que la réflexion autour de la notion de médiation est forcément pluridisciplinaire.

Il est nécessaire de faire un détour par l'histoire de cette pratique sociale en France et de son début d'institutionnalisation pour comprendre cet éloignement premier. Nous en rendrons compte en présentant deux recherches de terrain menées auprès d'interprètes-médiateurs professionnels ou occasionnels, organisés dans les associations Interprétariat Service Migrants (ISM) et Femmes Inter Association (FIA) qui proposent des médiations interculturelles à diverses institutions recevant des migrant.es souvent récemment arrivé.es et ne pouvant pas communiquer en français. L'objectif du travail était de confronter ce que les Interprètes-médiateurs (désormais IM) disent de leur métier ou de leur pratique avec quelques définitions circulantes de la médiation. C'est que le terme de médiation est souvent employé, moins souvent défini. Au reste, les définitions peuvent être diverses voire contradictoires selon les champs disciplinaires, selon qu'ils s'agissent de définitions profanes ou savantes. L'usage est devenu proliférant à partir des années quatre-vingts et n'a pas toujours concerné les langues et les cultures.

2 Une première expérience en milieu hospitalier

Les pratiques d'interprétation / médiation concernant les personnes migrantes se sont développées en France depuis les années quatre-vingt notamment dans les secteurs juridiques et médical. Les secteurs de la gynécologie obstétrique et de la psychiatrie ont été particulièrement concernés. En psychiatrie la prise en charge des patients migrants a contribué à l'implantation en France d'une réflexion ethnopsychiatrique (Devereux, 1970) poursuivie par Tobie Nathan (2001) et à la mise en place d'une consultation de psychiatrie transculturelle en présence d'un interprète et de la famille du patient à l'hôpital Avicenne de Bobigny[1]. Nous ne développerons cependant pas ici cet aspect de la médiation linguistique et culturelle qui mériterait un article dédié, pour nous concentrer dans un premier temps sur le secteur de l'obstétrique.

Dans les années quatre-vingt la France est passée d'une immigration qui concernait surtout des hommes ayant migré seuls, leur famille étant restée au pays, à une immigration familiale. Les femmes sont souvent arrivées directement du village d'origine sans avoir appris au préalable le français. La prise en charge des grossesses et des accouchements par les personnels de santé posait un certain nombre de problèmes

[1] Le service de psychiatrie transculturelle continue ses activités sous la direction de Marie-Rose Moro.

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

puisqu'ils ne partageaient aucune langue avec nombre de parturientes. De plus, les rituels autour de la naissance sont différents d'une aire culturelle à une autre. Les interprétations effectuées par des tiers dans ce contexte ont été dès le début autant culturelles que linguistiques. Elles ont été portées par le secteur associatif pour répondre à un besoin social fort incluant l'explicitation des attendus et des prescriptions sociales.

On peut relater une expérience originale en Normandie de l'embauche d'interprètes-médiatrices dans les années quatre-vingt à l'hôpital du Havre[2] dans le service de gynécologie obstétrique. Trois femmes maghrébines et trois femmes africaines ont été recrutées pour pallier les problèmes de communication entre parturientes et personnels soignants. Les besoins identifiés étaient à la fois linguistiques et culturels et ont abouti à une collaboration des personnels de santé avec des associations de migrants et un anthropologue qui a été une des chevilles ouvrières du projet. Les femmes recrutées devaient parler plusieurs langues de leur zone géographique : arabe et berbère pour les Maghrébines ; bambara, manjak, puular (peul), soco, soninké, wolof, etc., pour les Africaines. Les deux groupes linguistiques africains les plus représentés étaient les Pulaar (Peuls) toujours très nombreux dans la ville et les Soninké, originaires de la basse et de la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

Lors de cette expérience, une réflexion linguistique a été menée sur la traduction de certains termes médicaux n'ayant pas d'équivalent (à l'époque) dans les langues africaines. Par exemple le terme français « microbe » a été traduit en soninké par une métaphore : celui qui conduit la maladie. Bien que des linguistes n'ont pas été consultés, on a choisi un procédé de création lexicale qui a été théorisé pour d'autres langues africaines (Diki-Kidiri, 1996).

Nous avons pu nous entretenir avec deux des protagonistes de cette aventure. La première que nous appellerons Fatou, a été recrutée comme IM dans les années quatre-vingt par l'hôpital du Havre. Elle était toujours en poste en 2010 lorsque nous nous sommes entretenue avec elle. La recherche pour laquelle nous avions sollicité un entretien portait sur les pratiques langagières mêlées langues africaines / français dans les familles. C'est elle qui a dévié le sujet de l'entretien pour nous faire partager son expérience. Lors de l'entretien elle a insisté sur le caractère exceptionnel de l'expérience : si les pratiques d'interprétation-médiation se sont répandues par la suite, il n'y a qu'à l'hôpital du Havre où des postes spécifiques ont été créés. Cela s'explique à la fois par une grande concentration de femmes africaines dans la ville qui sont arrivées nombreuses à la même période, non francophones et non lettrées et mariées dès la puberté. L'existence de groupes structurés, organisés en associations a aussi contribué à ce que les services publics aient des interlocuteurs pour répondre aux problèmes de communication. Les hommes étaient plus âgés que leurs épouses, présents en moyenne depuis une quinzaine d'années (Nicollet, 1992) et parlaient plus ou moins de français.

Le deuxième point soulevé par notre interlocutrice fut le caractère réciproque de la formation entre IM et soignants. Les IM ont reçu une formation juridique et médicale, portant sur le droit français notamment de la famille, la naissance et l'accouchement

[2]La ville du Havre est à la fois un grand port et une ville industrielle avec de nombreuses usines métallurgiques et chimiques qui ont fait appel à une importante main d'œuvre immigrée dès l'après-guerre.

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

médicalisé à l'hôpital. Mais elles ont à leur tour (in)formé les médecins sur les pratiques autour de la naissance dans les sociétés africaines dont étaient issues les patientes. Elle a le sentiment de relations égalitaires avec le personnel hospitalier. Par la suite, la mission s'est élargie au suivi post-natal des mères et à celui des jeunes enfants. Fatou considère que celle-ci a été réussie : des relations de confiance ont été établies entre les familles et la protection maternelle et infantile qui ont permis de limiter les difficultés lors des accouchements et de contribuer à ce que tous les enfants soient vaccinés. Pour ce faire, elle a dû téléphoner dans chaque famille avant les rendez-vous : les personnes ne pouvaient déchiffrer les papiers qui leur étaient donnés[3]. L'interprétation-médiation s'est aussi faite entre oral (en langue africaine) et écrit (en français). En résumé, le travail des interprètes-médiatrices a permis aux personnes de bénéficier des services publics dans une relation plus égalitaire avec une résolution des conflits, l'activité de médiation étant inséparable d'une activité de traduction et d'interprétation.

Il convient de noter qu'une charte éthique de l'interprétation-médiation s'est construite conjointement aux premières actions. Une réflexion a notamment été menée sur le secret professionnel, central dans les professions de santé et la neutralité que devait observer l'interprète-médiateur. Cette réflexion a ensuite essaimé dans d'autres structures qui se sont créées pour l'IM au service des migrants : Interprétariat Service Migrants.

3 Prolifération du terme et des usages

À partir de diverses expériences pionnières comme celles-ci un peu partout en France, l'usage consistant à employer de façon ponctuelle ou pérenne des personnes appartenant aux groupes sociaux les plus défavorisés pour faciliter le rapport aux institutions s'est répandu dans nombre de pays développés. Le phénomène est perceptible dans tous les pays occidentaux selon Wieworka (2002) pour qui les problèmes sociaux passent à cette période de l'usine à la ville. La médiation est alors censée garantir la paix sociale (Attali, 2008). On assiste à une extension de l'usage du terme de médiation qui recouvre des réalités très diverses qui peuvent être juridiques comme la conciliation, le règlement amiable des conflits, la médiation familiale ou référer à des situations sociales. Dans ces différents usages, la médiation peut se faire entre personnes ou institutions se reconnaissant (ou non) dans des groupes culturels différents. La dimension linguistique n'est pas prise en charge, la dimension culturelle parfois.

Cette prolifération des usages aboutit à un appel à la rigueur et à la définition de la notion du côté des juristes. Ainsi pour Michelle Guillaume Hoffnung (2015 : 27) elle est une :

> *« Pratique sociale proliférante et polymorphe, issue dans la plupart des cas de rupture de la communication, des opacités et des blocages d'un système social compliqué à l'extrême, de la sophistication des appareils administratifs et juridiques » […] Processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne dans lequel*

[3] L'évolution du métier d'interprète-médiatrice, les relations entre les groupes culturels et les institutions sont détaillés dans Leconte F., 2014 et 2020.

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

> *un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes et les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. »*

L'impartialité du médiateur et son indépendance vis-à-vis des parties concernées sont essentielles pour l'autrice qui réfute qu'une personne embauchée par une institution ou une collectivité puisse être qualifiée de médiateur/rice, à l'inverse des conceptions de Wieworka ou Attali. Michelle Guillaume Hoffnung relève en outre une forme de médiation spécifique : la « médiation de cohésion sociale » qui s'approche de la pratique des IM à l'Hôpital du Havre.

> *« Je note aussi que l'activité de médiation permet de comprendre un système social compliqué à l'extrême pour des personnes qui pour des raisons diverses (migrations mais aussi exclusion ou mise à distance sociale) ne peuvent en comprendre toutes les finesses. »*

C'est avec l'appel à la rigueur des juristes et ces définitions en tête que nous avons mené une seconde série de recherches afin de confronter les conceptions « savantes » de la médiation et la conception que les acteurs de terrain avaient de leurs pratiques.

4 Pratiques d'interprétation-médiation en milieu social

La seconde enquête a été réalisée auprès de l'association FIA (Femmes Inter Associations) Normandie[4] à l'automne 2017. L'interprétation / médiation est une des activités de l'association qui intervient aussi dans d'autres domaines. L'IM concernait une trentaine de langues en 2017. L'association rouennaise a été fondée en 2004 par une des IM qui a participé à l'expérience havraise et est présentée comme une des antennes de Interprétariat Service Migrants ISM-FIA Paris sur son site.

Lors de notre rencontre, nous avons cherché à savoir quelles étaient les différences de sens pour les IM entre « traduction », « interprétation » et « médiation ». Les IM ont défini la traduction comme portant exclusivement sur l'écrit et devant être la plus fidèle possible. Un certain nombre de personnes intervenant ponctuellement pour l'association étaient « traducteurs assermentés » auprès du tribunal. Dans ce cas, la marge d'interprétation possible pour le traducteur doit être la plus faible possible, les traductions ayant valeur juridique. L'interprétation a lieu à l'oral. Il peut y avoir interprétation sans médiation lorsque l'aspect interculturel est secondaire et que ce qui est recherché est la fidélité au texte initial. La médiation est requise quand une reformulation est nécessaire pour un accès au sens des deux parties. Ainsi, la médiation n'est pas forcément synonyme ici de conflit mais elle implique des reformulations pour que les propos soient compris.

[4] *« FIA est une association à but non lucratif ayant pour objet de favoriser l'autonomie des femmes, la maitrise de l'environnement social et culturel, la maitrise du pays d'accueil et l'accès à la diversité culturelle pour tous »,* Site de l'association FIA consulté le 1er décembre 2017. Le site n'a pas été mis à jour depuis 2017. La situation de confinement pendant la rédaction de cet article n'a pas permis d'interroger des membres de l'association sur d'éventuels changements d'activités ou de fonctionnement.

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

Le plus souvent les demandes qui émanent des institutions ne concernent que l'interprétation – traduire oralement le plus fidèlement possible les propos du migrant.e et du / de la représentant.e de l'institution. Mais la médiation interculturelle était souvent nécessaire d'après nos interlocuteurs. Dans les cas concernés, il faut s'assurer que le récepteur a bien compris et a tous les éléments pour comprendre les propos. La médiation n'était réalisée que sur la demande des institutions. Les prestations étaient (faiblement) facturées, les IM occasionnels recevaient une modeste gratification.

Les structures demandeuses d'interprétation ou de médiation étaient les administrations françaises qui sollicitaient l'association dans différents domaines :

Dans celui du droit des étrangers comme l'ASE – Aide Sociale à l'Enfance, CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile), tribunal…

- Dans le domaine de la santé : hôpitaux ; hôpitaux psychiatriques, CMP[5] (centre médico psychologique), …
- Dans le domaine social, comme le logement d'urgence pour les personnes sans domicile fixe.

De plus, en 2017, les IM pouvaient bénéficier de formations notamment juridiques et psychologiques. Ainsi un partenariat était développé avec l'hôpital psychiatrique en ethnopsychiatrie à Rouen. Un ethno-psychologue intervenait au moment de l'enquête chaque mois pour des supervisions collectives. Le but de ces supervisions était de parler des expériences d'IM potentiellement difficiles pour aider les IM à les surmonter, à éventuellement modifier leur pratique pour se protéger.

Dans leurs pratiques, les IM pouvaient participer interpréter et/ou médier lors de consultations d'ethnopsychiatrie, y compris hors les murs de l'hôpital dans certains quartiers populaires ou lors de consultations dans un centre médico psychologique classique. Les patients étaient dans ce cas surtout des demandeurs d'asile ayant eu des expériences traumatiques.

5 Les IM rencontrés

Lors de l'enquête de 2017, nous avons rencontré trois IM ayant des parcours de vie et des expériences diverses. On présentera d'abord Lila[6], coordinatrice et salariée de l'association, Géorgienne. Elle interprétait pour le russe, l'ukrainien, le géorgien et l'arabe classique. Elle était reconnue comme traductrice assermentée pour toutes ces langues. L'arabe classique peut étonner dans son répertoire. Mais elle a travaillé pour une ambassade en Jordanie avant sa venue en France, ce qui explique ses compétences orales et écrites dans la forme standard de l'arabe. Son rôle consiste aussi à organiser les prestations et à accompagner les IM surtout s'ils sont novices.

La seconde personne avec qui nous avons discuté, Boubacar, est un Franco-Sénégalais d'une petite quarantaine d'années, né en France et éducateur de profession. Il interprète pour le soninké (Mali, Mauritanie, Sénégal). Il a une solide expérience dans le

[5] Structure publique et gratuite qui organise des consultations psychologiques dans les quartiers.
[6] Les prénoms ont été remplacés par des pseudonymes.

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

travail social car avant de se former comme éducateur, il a été « médiateur » dans les transports en commun. Employé par la régie de transports en commun de l'agglomération, il était chargé de faire baisser les incivilités de la part des jeunes des quartiers populaires. Son métier passé est un exemple de l'utilisation dévoyée selon M. Guillaume–Hoffnung du terme « médiateur » puisque Boubacar était salarié d'une des deux parties. Il effectue des IM occasionnelles pour l'association.

Notre troisième interlocutrice, Sadi, est Franco-Indienne et interprète occasionnellement le gujarati, l'hindi et l'ourdou. Elle n'avait qu'une seule expérience d'interprétation-médiation auprès de jeunes mineurs isolés vivant dans une famille d'accueil quand nous avons discuté. Son activité principale était hôtesse de caisse dans un supermarché. Née dans le Gujarat, elle est arrivée en France à dix ans avec sa famille qu'elle a fui dix ans plus tard pour échapper à un mariage forcé. Lors de notre rencontre, elle était seule à Rouen, le reste de la famille vivant en Ile de France. Elle n'avait de contact qu'avec sa sœur jumelle, le reste de la famille refusant de lui parler depuis son départ.

6 Difficultés rencontrées et questionnement éthique

Les entretiens ont porté sur les conceptions de l'interprétation-médiation par les praticiens, ce qui leur posait problème ou méritait réflexion. L'ordre de présentation des entretiens va de la personne novice à la coordinatrice et salariée de l'association.

Sadi a insisté sur l'importance de la *neutralité* et de *l'indépendance* par rapport aux personnes pour qui elle a pratiqué. Elle a fait sienne un certain nombre de recommandations qui lui ont été faites avant sa première expérience : ne pas donner son numéro de téléphone, se protéger par rapport à des situations difficiles. Pour elle, les pressions pouvaient venir des personnes migrantes, et non des institutions. Du point de vue linguistique, elle a fait état de difficultés lexicales concernant le gujarati qu'elle ne pratiquait plus au quotidien. Elle appelait alors sa sœur à Paris qui avait accepté le mari qu'on lui destinait et pratiquait ainsi le gujarat au quotidien. Elle nous a affirmé apprécier cette activité qui lui permettait de continuer à pratiquer des langues indiennes malgré la rupture avec sa famille. Le hindi ne lui posait pas de difficulté mais elle ne lisait pas l'ourdou écrit en caractères arabes. Pourtant les Pakistanais (ourdouphones) étaient plus nombreux que les Indiens à Rouen. Enfin, elle affirmait souhaiter se perfectionner en anglais pour améliorer sa pratique d'interprète auprès des Indiens et Pakistanais en Normandie, voire pour communiquer avec des touristes de passage qu'elle rencontrait dans son métier d'hôtesse de caisse.

L'expérience familiale de Boubacar est toute autre, on peut même être surpris de le voir interprète. Né en France, il a grandi dans une famille monoparentale après le décès de son père. Or il est rare qu'un seul parent puisse maintenir la langue familiale, surtout dans une fratrie de six enfants. La langue de l'environnement prend souvent le dessus. Cependant, la glottopolitique familiale a permis qu'il parle couramment le soninké bien que né en France. Sa mère a refusé de se remarier après le décès de son mari malgré les fortes pressions communautaires. Le maintien du soninké en famille et l'apprentissage de la forme écrite de la langue ont été choisis par la mère. On remarque que comme Sadi, Boubacar a une histoire en décalage par rapport aux normes de son

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

groupe. Nous avons analysé ailleurs (Leconte, 2020) en terme *d'écart* cette position des IM par rapport au groupe dont ils sont issus.

Du point de vue langagier, Boubacar travaillait le soninké notamment à l'écrit pour améliorer sa compétence. Un perfectionnement linguistique lui semblait nécessaire pour mener à bien sa tâche. On remarque un comportement très européen pour améliorer sa compétence dans une langue : prendre un livre. Il a aussi insisté sur trois termes, importants selon lui dans la pratique de l'IM. La *neutralité* est indispensable pour mener à bien sa tâche, le médiateur ne doit prendre le parti ni du migrant ni de l'institution. Pour ce faire, il doit garder de la *distance* avec les personnes concernées et les cadres culturels communautaires. Enfin, *l'anonymat* de la personne migrante doit être respectée, surtout par rapport à son groupe. Il nous a relaté avoir pu mener à bien sa tâche auprès d'une femme originaire du même village que sa famille seulement après lui avoir garanti que leurs échanges resteraient confidentiels.

On voit ici une grande différence avec les pratiques de « médiation » de l'autre côté de la Manche en Grande Bretagne, où les *community mediators* sont issus des communautés et où la loi anglaise peut être relativisée ou remise en question si les usages sont différents dans les communautés concernées. C'est le cas notamment dans les procédures de divorce où les femmes qui demandent le divorce peuvent passer devant un « tribunal » composé d'hommes de leur groupe ethnique. De telles pratiques sont absolument impensables en France qui ne reconnaît aucun droit communautaire et qui reste très attachée aux principes républicains d'égalité devant la loi.

Enfin, Boubacar insiste sur le soutien indispensable que l'association procure aux interprètes-médiateurs occasionnels sous forme de supervision mensuelle collective pour ceux qui peuvent s'y rendre. Il a souhaité que la supervision puisse être individuelle en donnant l'exemple d'une IM très déstabilisée après une consultation en milieu hospitalier.

La position de Lila est particulière puisque salariée de l'association, elle la représente dans ce contexte d'entretien. Elle a connu l'association quand elle était demandeuse d'asile ce qui lui donne une forme d'expertise sur les questions de droit des étrangers et des besoins d'interprétation de ce public. C'est au reste le cas de nombreux interprètes-médiateurs occasionnels qui ont vécu l'expérience de la demande d'asile. À l'inverse des deux IM occasionnels, Lila n'a pas fait pas état de difficultés linguistiques pour elle-même. Elle interprétait pour quatre langues dont une apprise à l'âge adulte. Elle a insisté sur l'accompagnement qu'elle prodiguait aux IM, surtout les novices en téléphonant avant et après la prestation par exemple. Le suivi était d'autant plus nécessaire lorsque les IM étaient confrontés à des situations dramatiques, comme des familles avec des enfants handicapés à la rue par exemple. Le public pour lequel FIA interprète est presque toujours en situation de précarité sociale.

Sa position de coordinatrice la rendait plus exposée aux pressions de certaines institutions qui faisaient appel aux services de l'association. Ces difficultés étaient de divers ordres. En premier lieu certains « oubliaient de », ou rechignaient à remplir les documents qui permettaient que la prestation soit payée. Outre le travail administratif fastidieux que cela génère, l'absence de reconnaissance du travail effectué était per-

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

çue comme blessante. En second lieu, Lila a mentionné des discussions avec certaines institutions qui n'étaient pas habituées à travailler avec des IM. L'exemple qu'elle a donné est celui d'un.e psychologue qui aurait fait des remarques sur la « fidélité » de l'interprétation bien que ne connaissant pas la langue source. Pourtant c'était une médiation qui était demandée, impliquant donc une reformulation ! Il est probable que la présence d'un tiers et le non accès au matériau langagier produit par le patient aient déstabilisé certains psychologues ; la présence d'un interprète modifie la consultation psychologique. On voit ici que des formations effectuées par des ethnopsychologues gagneraient à être étendues. Faire appel à un IM c'est aussi ne pas contrôler tout ce qui est dit, compris ; cela implique une forme de lâcher prise et de perte de pouvoir qui n'est pas toujours facile pour les professionnels. Bien souvent, ce sont les premières expériences qui sont les plus déstabilisantes. Pour conclure sur ce point, il convient de souligner que l'ensemble des prestations se passait bien mais que mes questions ont porté sur les « difficultés » rencontrées, et a donc contribué à les rendre plus visibles ici. Lila a en outre insisté sur la reconnaissance qu'avait acquise l'association qui était sollicitée pour des interprétations par téléphone dans tout le grand Nord-Ouest du pays, sur les collaborations mises en place avec des professionnels reconnus (médecins, psychologues).

Interrogée sur sa conception des « fondamentaux du métier », Lila a insisté sur les compétences linguistiques que doivent posséder les IM :

> *« F. Et pour vous c'est quoi les fondamentaux du métier*
>
> *L. Euh et bien sûr ses capacités linguistiques c'est quand même / les compétences linguistiques sont indispensables ben euh : neutralité / doit être à l'écoute / avoir quand même : comment dire / connaître la communauté / ça c'est parfois c'est indispensable en fait / tu peux avoir plus de confiance si t'es connu / connaître la communauté même si t'es pas obligé d'être connu connu / oui t'es là tu fais l'interprétariat : tu es connu par plusieurs personnes de la communauté / je pense que c'est parfois ça peut être avantageux / euh après ça peut être plein de choses / ben après connaître bien la culture / propre culture ou la culture du pays d'accueil / […] Après être bien à jour au niveau de certaines lois liées au droit des étrangers ça c'est vraiment indispensable / les institutions bien sûr »*

Les compétences linguistiques sont citées en premier, elles sont considérées comme primordiales et correspondent à l'ordre des constituants dans le syntagme : la traduction vient avant la médiation. Les compétences linguistiques sont la base de l'activité.

En second est évoqué la *neutralité*, terme aussi utilisé dans les entretiens des deux IM occasionnels. Au fil des années et des réflexions, la *neutralité* est devenue une base de l'éthique de la profession, les IM occasionnels sont formés sur ce point. On remarque que ni « impartial » ni « indépendant » chers à M. Guillaume Hoffnung (2015) n'ont été prononcés. Pourtant, les interprètes-médiateurs qui travaillaient pour FIA n'appartenaient à aucune des structures qui faisaient appel à leurs services. La neutralité a été déclinée en fonction des situations. Lila a évoqué la « neutralité humaine » plus

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

avant dans l'entretien pour référer à des attitudes d'interprètes-médiateurs devant des situations humaines difficiles. Cette « neutralité humaine » s'oppose en creux au traitement des migrants par certaines institutions.

Vient ensuite la connaissance de la communauté, connaissance réciproque puisqu'il faut aussi être (re)connu.e par les personnes concernées pour avoir une relation de confiance, cette connaissance incluant les cultures en présence. Il y a ici une certaine contradiction avec le critère précédent. Il faut à la fois avoir une certaine distance pour permettre la *neutralité* par rapport aux institutions françaises qu'elles soient de contrôle, d'immigration, de justice ou médicales mais aussi par rapport aux institutions que sont les villages ou les communautés des migrant.es ; tout en étant suffisamment proche socialement et culturellement de celui qui se trouve en position « basse » dans la situation. Les migrants sont en effet en situation de demande : d'asile, de reconnaissance de minorité, de soutien psychologique, d'un toit sous lequel s'abriter… Les aspects plus techniques de la profession notamment la connaissance actualisée du droit des étrangers et les fonctionnements institutionnels sont évoqués en dernier. Des fascicules faciles d'accès et traduits en plusieurs langues sont fournis pour aider les interprètes-médiateurs et informer les personnes concernées sur leurs droits.

Enfin, nous voudrions souligner la hiérarchie des positions dans les processus d'interprétation-médiation en milieu social. Il y a toujours asymétrie / inégalité dans ces processus de médiation entre les migrant.es et les institutions françaises qui les reçoivent. Ces asymétries ne sont pas nécessairement présentes dans toute situation de traduction-interprétation. Parlerait-on de médiation au procès d'un chef d'entreprise anglais ou russe ? Carlos Gosn lors de ses confrontations avec la justice japonaise a-t-il eu des IM ou des traducteurs-interprètes ? Rémunérés juste au-dessus du salaire minimum ?

7 Conclusion

Les trois IM interrogés dans le cadre de l'enquête de 2017 ont tous considéré que les compétences linguistiques sont primordiales pour la pratique de l'activité. Cependant, elles ne semblaient pas mériter autant de réflexions que les problèmes éthiques, culturels, psychologiques ou juridiques qui sont discutés régulièrement. En effet des formations étaient proposées aux IM occasionnels en faisant appel notamment au centre Minkowski[7] à Paris spécialisé dans la santé mentale des personnes migrantes. Ces formations annuelles sont complémentaires des supervisions de l'ethnopsychologue et des formations juridiques sur le droit des étrangers. Il semblait alors que l'activité de traduction, le passage d'une langue à l'autre allait de soi, pouvait être amélioré grâce à l'autodidaxie mais ne nécessitait pas de formation. Il est possible que l'on retrouve ici la trace de la mise en place des premières actions d'IM où les linguistes étaient absents. Les trois IM s'accordaient aussi sur les définitions qu'ils donnaient de leur pratique : la traduction se fait à l'écrit, l'interprétation à l'oral. La médiation intervient lorsqu'il est nécessaire de prendre en compte les différences ou malentendus culturels. Il s'agissait le plus souvent d'interprétations médicales, dans lesquelles nous incluons les consultations psychologiques.

[7] http://www.minkowska.com/

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291

La médiation implique un positionnement entre deux pôles altéritaires – le migrant – l'institution. La position intermédiaire oblige à ne pas être attiré par un des pôles, quitte à opposer une résistance si nécessaire. Sur cette question, les IM ont davantage insisté sur la nécessité de conserver une indépendance par rapport aux groupes ethnicisés pour lesquels ils interprétaient. Les consignes de base nous sont rappelées : ne pas donner son téléphone – résister aux pressions sur tout ce qui concerne les droits des femmes, expliquer les usages et lois du pays d'installation. À l'inverse la coordinatrice qui recevait les demandes institutionnelles, a insisté davantage sur les pressions et remarques de la part d'institutions et leur absence de sensibilisation à l'interculturel. Les pressions ne venaient pas du même pôle selon la fonction. Néanmoins les valeurs de l'association ont été rappelées par tous. Le terme neutralité fait consensus.

Bibliographie

ATTALI J. (2008) : *Rapport pour la libération de la croissance française*, Paris, La documentation française

COSTE, D. CAVALLI M. (2015) : *Éducation, mobilité, altérité, les fonctions de médiation de l'école, Strasbourg : Conseil de l'Europe*, www.coe.int/lang/fr (dernière consultation : 04/11/2018).

De GOIA M., AGRESTI G., MARCON M. (2016) : *Médiation et droits linguistiques*, Actes du colloque international (Université de Padoue 23 janvier 2014), Études de linguistique Appliquée, 181, Janvier-Mars 2016, Paris : Klincksiek / Didier Érudition, https://www.cairn.info/revue-ela-2016-1.htm

DE GIOIA, M., DE MARCON, M. (dirs.) (2016) : *Approches linguistiques de la médiation*, Limoges : Lambert-Lucas.

DE GIOIA, M., DE MARCON, M. (2020) : *L'essentiel de la médiation. Le regard des Sciences humaines et sociales*, Bruxelles, Bern, Berlin : Peter Lang.

DELAMOTTE-LEGRAND (dir.) (2004) : *Médiations langagières*, T1 et T2, Rouen, PURH

DEVEREUX, G. (1970) : *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Paris Gallimard.

DIKI-KIDIRI, M. (1996) : « La métaphore comme base culturelle de conception et source de néologisme terminologiques », *Questions de glottopolitique : France, Afrique, monde méditerranée,* Kachouri, A., Leconte, F., Garba, M. & Tsekos, N. (dir.), Rouen : École doctorale, p. 187-193.

GUILLAUME-HOFNUNG, M. (2015), *La médiation*, Paris : PUF, Que sais-je ?

GUYON, R. (éd.) (2014) : *Médiation, médiateurs*, Diversité N° 175, VEI, Paris, CNDP.

HUVER E., LORILLEUX J. (2018) (dirs.) : *Quelles médiations en didactique des langues et des cultures ? Questions notionnelles et formatives ?*, Recherches en didactique des langues et des cultures. Les cahiers de l'ACEDLE 15-2 2018 : https://journals.openedition.org/rdlc/2962

LECONTE, F. (2020) : « Interprétation-médiation : quelques réflexions à partir du point de vue des acteurs », *L'essentiel de la médiation*, De Goia et Marcon (dirs), Bruxelles, Bern, Berlin : Peter Lang, p. 233-258.

LECONTE, F. (2014) : « Langues africaines à l'hôpital : quels enjeux de pouvoir ? », *Les locuteurs et leurs langues : pouvoirs, non-pouvoirs, contre pouvoirs*, Colonna R. (dir.), Limoges : Lambert-Lucas, p. 157-168.

LECONTE, F. (1997) : *La famille et les langues. Étude sociolinguistique de la deuxième génération africaine*, Paris : L'Harmattan.

LEMERCIER, E. (2006) : *Faire entendre sa voix dans l'arène politique locale : les ressorts de l'engagement public par la médiation interculturelle*, Metz, Thèse de doctorat en sociologie.

NATHAN, T. (2001) : *La folie des autres*, Paris : Dunod

NICOLLET, A. (1992) : *Femmes africaines en France. La vie partagée*, Paris : L'Harmattan.

WIEWORKA, M. (2002) : *La médiation une comparaison européenne*, Les éditions de la DIV, http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/mediation_cle03e6d5.pdf (consulté le 1/12/2017).

Published in : BADRINATHAN, Vasumathi ; PEJOSKA-BOUCHEREAU, Frosa ; RACINE, Odile ; SZENDE, Thomas (dir.), *Médier entre langues, cultures et identités : enjeux, outils, stratégies / Mediating between languages, cultures, identities : challenges, tools, strategies*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004291, doi : 10.17184/eac.9782813004291